



27 C/108
3 septembre 1993
Original français

Point 5.5 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL
DU PROGRAMME INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION
SUR SES ACTIVITES EN 1992-1993**

RESUME

Conformément à la résolution 21 C/4.21, et en application de l'article 11 de ses statuts, le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC/IPDC) soumet un rapport sur les travaux de sa treizième session ordinaire (Paris, février 1992), sur les activités des autres organes du programme, et sur les contributions volontaires reçues en 1992 et 1993.

23 SEP. 1993

INTRODUCTION

1. Le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), soumet le présent rapport à la Conférence générale de l'UNESCO, conformément à la résolution 21 C/4.21 et en application de l'article 11 de ses statuts, adoptés lors de la vingt et unième session, aux termes duquel le Conseil fait rapport de ses activités à la Conférence générale de l'UNESCO à chacune de ses sessions ordinaires.
2. Depuis son dernier rapport à la vingt-sixième session de la Conférence générale en 1991, le Conseil intergouvernemental du PIDC a tenu sa treizième session du 17 au 24 février 1992, au Siège de l'UNESCO à Paris. Ont participé à cette session, les 35 membres du Conseil, sous la présidence de M. François Nordmann (Suisse), président sortant. Ont également assisté, en qualité d'observateurs, les représentants de 59 Etats membres ayant le statut d'observateurs, le représentant d'une mission d'observation et les représentants de six organisations intergouvernementales, 11 organisations non gouvernementales, une fondation et une organisation professionnelle. Le président du Programme général d'information (PGI), a également participé aux travaux.
3. M. Nordmann, président sortant du Conseil intergouvernemental du PIDC, a été remplacé par M. Torben Krogh du Danemark, élu à l'unanimité.
4. Ont également été élus au Bureau, en qualité de vice-présidents : l'Inde, le Venezuela et le Yémen ; rapporteur : M. Amadou Dieng (Sénégal) ; membres : la France, la Fédération de Russie et la Jamaïque.
5. La session a été principalement consacrée à l'examen des projets soumis par les pays en développement ainsi qu'aux suites à donner à la résolution 26 C/4.3 adoptée par la vingt-sixième session de la Conférence générale, relative à la promotion de la liberté de la presse dans le monde.

PROMOTION DE LA LIBERTE DE LA PRESSE

6. En se basant sur la résolution 26 C/4.3, le Conseil intergouvernemental du PIDC, a adopté la décision suivante :

DECISION PIDC 13.1

Le Conseil du PIDC,

Rappelant la résolution de la Conférence générale sur la promotion de la liberté de la presse dans le monde (26 C/4.3),

Prenant note avec satisfaction de l'écho favorable suscité au sein de la communauté internationale par la Déclaration de Windhoek,

Notant avec intérêt la grande convergence de la Déclaration de Windhoek avec les objectifs du PIDC,

Reconnaissant en particulier la nécessité d'encourager le pluralisme et l'indépendance des médias,

Considérant qu'une augmentation substantielle des ressources du PIDC pourrait l'aider à mieux promouvoir le pluralisme de la presse dans le monde,

Félicitant le Secrétariat pour les remarques pertinentes figurant dans sa "Note concernant les incidences de la Déclaration de Windhoek sur la présélection et la sélection des projets" (doc. CII-92/CONF.201/3),

Décide :

- (a) que l'orientation du PIDC relative à la liberté de la presse, au pluralisme et à l'indépendance des médias doit devenir une préoccupation prioritaire ;
- (b) d'assouplir les procédures de soumission des projets afin de permettre aux organismes publics, aux organisations internationales non gouvernementales des catégories A, B et C et aux fondations et institutions similaires avec lesquelles l'UNESCO entretient des relations officielles, de présenter directement des projets au Bureau du PIDC, conformément aux règles et procédures de l'Organisation ; en outre, de recommander au Directeur général de poursuivre et d'accélérer l'établissement de relations de travail avec les organisations professionnelles du secteur des médias ;
- (c) d'encourager les Etats membres et leurs commissions nationales à présenter des projets émanant de sources autres que gouvernementales ;
- (d) que pour tenir compte des nouvelles catégories de soumissionnaires, deux projets par pays pourraient être retenus par le Bureau, un au plus en ce qui concerne le secteur public ;

Estime qu'il n'y a pas lieu de définir le "pluralisme", cette notion étant suffisamment claire et une définition risquant d'en limiter la portée ;

Recommande au Directeur général :

- (a) de poursuivre la réflexion sur les idées contenues dans le document précité relatives aux incidences de la Déclaration de Windhoek sur la présélection et la sélection des projets ;
- (b) de consulter les Etats membres et leurs commissions nationales sur ceux des aspects de la Déclaration de Windhoek qui sont en rapport avec les activités du PIDC ;
- (c) de présenter un rapport à la 14e session du Conseil du PIDC sur l'éventualité d'allouer une part du Compte spécial aux études préalables et à l'évaluation ;
- (d) de contacter et de sensibiliser l'ensemble des institutions intéressées par la communication (consortiums, grandes chaînes de télévision, de journaux, etc.) afin de les encourager à contribuer au PIDC, notamment à son Compte spécial.

BUDGET ET PROJETS APPROUVES POUR 1992 ET 1993

7. La 13e session du Conseil intergouvernemental de février 1992 avait à examiner des projets d'une valeur de 10.706.000 dollars, présélectionnés par le Bureau et présentés pour financement. Le Conseil a approuvé un budget de 2.304.000 dollars provenant du Compte spécial pour l'année 1992, afin de financer 32 projets. Le financement total de deux projets et

partiel de 6 autres d'un coût total de 554.000 dollars, a été reporté à l'année 1993. En outre lors de sa 28e réunion d'avril 1993, le Bureau a alloué un budget complémentaire de 1.230.000 dollars destiné au financement des projets approuvés en 1992 et accordé des allocations aux projets approuvés sans financement avant 1992 et ayant été reformulés. (Liste des projets financés par le Compte spécial en Annexe I).

8. Dix projets, approuvés par le Conseil pendant la 13e session et les sessions précédentes, ont été financés au titre des fonds-en-dépôt pour un montant total de 2.768.718 dollars. Un onzième, d'une valeur de 6 millions de dollars, concernant le "Développement de la presse indépendante en Afrique", et approuvé sans financement à cause de son coût élevé, a été reformulé par le Secrétariat, qui l'a divisé en phases de 800.000 dollars. Ce projet a obtenu, en 1993, 200.000 dollars du Compte spécial, 300.000 dollars de l'Italie, 35.000 dollars des Etats-Unis et 100.000 dollars du Danemark. D'autres donateurs s'intéressent également au financement du projet dont les activités ont démarré en septembre 1993.

9. Au total, le nombre de projets financés en 1992 et 1993, aussi bien par le Compte spécial que par les fonds-en-dépôt, s'élève à 45 pour un montant total de 6.837.718 dollars. Ces projets sont répartis comme suit : 15 projets d'une valeur totale de 3.549.466 dollars en faveur de l'Afrique ; 11 projets pour un montant total de 611.000 dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; 3 projets d'un montant de 500.000 dollars pour les Etats arabes ; 14 projets d'une valeur de 1.914.252 dollars pour la région Asie et Pacifique ; un projet d'une valeur de 113.000 dollars pour la région Europe, ainsi que 2 projets interrégionaux d'un montant total de 150.000 dollars.

10. De plus, le PIDC a créé en Afrique, avec l'organisation non gouvernementale "Reporters sans frontières", un réseau d'alerte, pour lutter contre les atteintes à la liberté de la presse dans ce continent.

PREPARATION DE LA 14e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIDC

11. En vue d'assurer une meilleure préparation des projets africains soumis à la 14e session du Conseil intergouvernemental du PIDC, le Secrétariat du PIDC a organisé à Yaoundé, du 17 au 19 mars 1993, une réunion d'experts africains de la communication. Les discussions ont porté sur cinq grands thèmes:

- la situation actuelle des médias en Afrique ;
- les critères de préparation des projets ;
- les priorités et l'examen des projets soumis par l'Afrique ;
- le rôle du PIDC ;
- le financement des projets émanant du secteur privé.

12. Concernant la situation actuelle des médias en Afrique, les experts de la réunion de Yaoundé ont conclu à la nécessité de veiller à l'équilibre entre la presse urbaine et la presse rurale, de même qu'entre la presse privée et la presse assumant les missions du service public.

13. Concernant les critères de préparation des projets, ils ont estimé que l'orientation concernant la liberté de la presse et l'indépendance des médias devrait continuer à être le premier critère dans la préparation des projets.

14. Concernant les priorités, les participants ont estimé que la priorité des priorités restait le développement du pluralisme et de la liberté de la presse.

15. Concernant le rôle du PIDC en Afrique, ils ont estimé que le rôle du programme en Afrique est d'assurer l'équilibre nécessaire entre l'acquisition des équipements et la formation. Le PIDC devrait également aider à la réalisation des études de faisabilité des projets.

16. Concernant le financement des projets privés, les participants ont estimé que le PIDC ne devait pas intervenir dans des projets purement commerciaux et devait refuser d'apporter son concours aux projets privés qui ne respectent pas la législation des pays concernés.

17. La réunion de Yaoundé, s'est également penchée sur les projets africains soumis pour présélection à la 28e réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC. Les experts africains ont estimé que sur les 28 projets présentés, seuls 17 répondaient aux critères de qualité et aux priorités du PIDC.

18. La 28e réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC s'est tenue à Paris du 19 au 28 avril 1993 et a présélectionné 58 projets, sur les 102 reçus par le Secrétariat pour soumission à la 14e session du Conseil intergouvernemental du PIDC. Parmi les projets présélectionnés figurent plusieurs projets privés ainsi que des projets pour des pays d'Europe centrale en réponse aux Déclarations de Windhoek et d'Alma Ata.

CONTRIBUTIONS RECUES EN 1992 ET 1993

19. Le PIDC a reçu les contributions suivantes pour l'exercice 1992 :

Allemagne : 101.654 dollars des Etats-Unis au Compte spécial ; 1.650.751 dollars en fonds-en-dépôt pour les projets régionaux CANAD et SEANAD et pour le projet de Guinée-Bissau : "Développement de la radio nationale".

Danemark : 600.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial et 1.096.771 dollars en fonds-en-dépôt pour les projets : Bhoutan : "Equipement pour Radio NYAB" ; Zimbabwe : "Formation cinématographique" ; Philippines : "Tambuli" (radios communautaires).

Espagne : 12.587 dollars des Etats-Unis au Compte spécial et 50.346 dollars en fonds-en-dépôt (l'affectation de cette somme sera déterminée ultérieurement).

France : 219.415 dollars des Etats-Unis au Compte spécial et 246.350 dollars en fonds-en-dépôt pour les projets: R.D.P.Lao : "Développement des services de radiodiffusion de province", Egypte : "Création et mise en service de la banque de données de l'organisme général de l'information" ; Roumanie : "Informatisation des services rédactionnels de ROMPRES".

Italie : 300.000 dollars des Etats-Unis en fonds-en-dépôt pour le projet régional "Développement de la presse indépendante en Afrique".

Japon : 200.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.

Nigéria : 10 bourses de perfectionnement en production de programmes de télévision au Nigéria.

- Norvège :** 569.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.
- Oman :** 10.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.
- République de Corée :** 15 bourses de perfectionnement à l'Institut de formation du "Korean Broadcasting System" de Séoul
- Suède :** 344.828 dollars des Etats-Unis au Compte spécial et 50.842 dollars pour le projet régional "Développement de l'enseignement de la communication et des matériels de formation en Afrique".
- Suisse :** 197.368 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.
- Turquie :** 6 bourses de formation pour des femmes journalistes des Républiques d'Azerbaïdjan, Turkménistan, Ouzbékistan, Kirghizistan, Tadjikistan et Kazakhstan.

20. Les contributions suivantes ont été annoncées ou reçues pour l'exercice 1993 :

- Allemagne :** 1.600.000 dollars des Etats-Unis en fonds-en-dépôt pour le projet régional WANAD ; 1.000.000 de dollars en fonds-en-dépôt pour le projet régional CANAD et le projet de presse rurale au Mali et en Guinée, et 150.000 deutsche mark au Compte spécial.
- Chine :** 20.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.
- Danemark :** 600.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial et 100.000 dollars en fonds-en-dépôt pour le projet "Développement de la presse indépendante en Afrique".
- Etats-Unis :** 35.000 dollars des Etats-Unis en fonds-en-dépôt pour le projet "Développement de la presse indépendante en Afrique".
- France :** 209.600 dollars des Etats-Unis en fonds-en-dépôt (l'affectation précise de cette somme sera déterminée après examen des projets présentés à la 14e session du Conseil intergouvernemental du PIDC).
- Islande :** 5.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial
- Grèce :** 6.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.
- Inde :** 20.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.
- Japon :** 200.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.
- Norvège :** 360.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.
- Pays-Bas :** 400.000 florins au Compte spécial.
- Portugal :** 21.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.

République

de Corée : 15 bourses de perfectionnement à l'Institut de formation du Korean Broadcasting System de Séoul.

Suisse : 207.000 dollars des Etats-Unis au Compte spécial.

ACTIVITES DE FORMATION

21. Face à la situation difficile que connaissent les étudiants étrangers dans l'ex-URSS, le Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC, lors de sa 28e réunion, a décidé de débloquer 20.000 dollars pour couvrir les besoins urgents des étudiants boursiers du PIDC dans l'ex-URSS.

22. Dans le cadre du programme de formation conjoint PIDC/République de Corée, 15 bourses de perfectionnement en télévision ont été accordées à des spécialistes des pays en développement et d'Europe de l'Est. Au titre du programme de formation PIDC/Nigéria, 10 bourses ont été attribuées à des ressortissants africains pour un stage de perfectionnement en production de programmes télévisés organisé au Nigéria.

23. Le PIDC, conjointement avec la Fédération internationale des éditeurs de journaux (FIEJ), a également financé un programme de formation aux techniques de gestion en faveur de 25 éditeurs de la presse privée africaine.

24. Il a aussi financé un séminaire national sur l'amélioration du pluralisme de la presse au Mali, en collaboration avec l'Institut PANOS et les journalistes maliens.

25. Auprès du Centre de formation des journalistes étrangers de Washington (Center for Foreign Journalists), le PIDC a financé en 1992, un programme de formation de cinq femmes éditrices de journaux indépendants d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Il a également participé financièrement à l'organisation par le Centre, en 1993, d'une session de perfectionnement en mise en page électronique de journaux et en gestion des médias, de huit femmes journalistes et rédacteurs de Chine.

26. Il a aussi organisé en 1993, au Cameroun, un séminaire de sensibilisation aux problèmes de déontologie professionnelle, réunissant 35 journalistes de la presse privée. Enfin, une assistance financière a été accordée pour le perfectionnement de 30 photo-reporters d'Afrique du Sud, dans le cadre de la préparation de la période post-apartheid.

PRIX PIDC/UNESCO POUR LA COMMUNICATION RURALE - DIVERS

27. Le 5e Prix PIDC/UNESCO pour la communication rurale a été décerné, en octobre 1993, au Collège de l'Air de l'Ile Maurice, institution qui assure la promotion de l'enseignement des arts, des sciences et de la culture en recourant à des méthodes de formation à distance. A l'aide de supports audiovisuels, le Collège de l'Air a mené en langue créole, une campagne de sensibilisation de la population à des problèmes de santé liés au stress (alcoolisme, tabagisme, hypertension, obésité).

28. Le PIDC a enfin participé à la préparation et aux travaux du séminaire d'Alma Ata sur la promotion de médias indépendants et pluralistes en Asie en octobre 1992. A cette occasion, le programme a financé la participation de représentants des pays les moins avancés d'Asie et

du Pacifique à ce séminaire. Dans le cadre du suivi du séminaire, le PIDC a cofinancé, avec la Division de la communication de l'UNESCO, une mission de haut niveau qui s'est rendue au Kazakhstan au cours du premier trimestre 1993, pour aider les autorités de ce pays à élaborer une législation favorisant la liberté de la presse et le pluralisme des médias.

ANNEXE I

**Liste des projets financés par le
Compte spécial du PIDC en 1992 et 1993**

			<u>Dollars des Etats-Unis</u>
1.	PDC/13 INT/ 01	Jeunes observateurs (Phase I)	50.000
2.	PDC/13 INT/02	Opération parrainage	100.000
3.	PDC/08 RAF/01	Institut régional africain du cinéma de la télévision (Phase II)	95.000
4.	PDC/13 RAF/02	Organisation d'un festival/concours de programmes africains de télévision	68.000
5.	PDC/13 RAF/O4	Institut de formation audiovisuelle pour les pays lusophones d'Afrique	100.000
6.	PDC/11 RAS/O2	Atelier sur l'éducation aux médias en Asie du Sud	44.000
7.	PDC/13 RAS/01	Projet de développement en matière de presse dans le Pacifique	119.000
8.	PDC/13 RAS/02	Développement des moyens de formation des organismes de radiodiffusion de l'Asie et du Pacifique	60.000
9.	PDC/13 RAS/03	Informatisation du réseau d'échange de nouvelles Asiavision	90.000
10.	PDC/13 RAB/01	Formation du personnel de radiodiffusion des pays en développement membres de l'ASBU	160.000
11.	PDC/13 RLA/01	Profil de l'Amérique latine et des Caraïbes : la télévision au service de l'intégration	120.000
12.	PDC/13 MOZ/01	Mozambique : Publication du magazine féminin "SENDA"	60.000
13.	PDC/13 NAM/01	Namibie : Programme de formation en matière de radiodiffusion	150.000
14.	PDC/13 MAU/01	Mauritanie : Amélioration de la couverture en FM de la capitale	60.000

			<u>Dollars des Etats-Unis</u>
15.	PDC/13 KIR/01	Kiribati : Projet de développement du journal "Te Uekera"l	90.000
16.	PDC/13 LAO/01	République démocratique populaire lao : Développement des services de radio-diffusion de province	80.000
17.	PDC/13 SAM/01	Samoa : Projet de développement du journal "SAVALI"	90.000
18.	PDC/13 GAB/01	Gabon : Développement du journal "Légalité"	32.000
19.	PDC/13 CPR/01	République populaire de Chine : Renforcement du "Quotidien des agriculteurs	100.000
20.	PDC/13 IND/01	Inde : Programme de formation d'enquêteurs au Centre de recherche sur la communication de masse	90.000
21.	PDC/13 MAL/01	Malaisie : Formation de personnel de production de programmes éducatifs	45.000
22.	PDC/13 MON/01	Mongolie : Modernisation du secteur de l'imprimerie	160.000
23.	PDC/13 TON/01	Tonga : Projet de développement de la production vidéo	115.000
24.	PDC/13 EGY/01	Egypte : Création et mise en service de la banque de données de l'Organisme général de l'information (OGI)	180.000
25.	PDC/13 BOL/01	Bolivie : Equipement technique de l'agence de presse "FIDES"	43.000
26.	PDC/13 BZE/01	Belize : Présentation du patrimoine bélizien à la télévision	70.000
27.	PDC/13 CHI/01	Chili : Formation de moniteurs pour la réception active des émissions de télévision (éducative relative aux médias)	40.000
28.	PDC/13 COL/01	Colombie : Centre de production radio-phonique pour le littoral colombien	50.000

			<u>Dollars des Etats-Unis</u>
29.	PDC/13 DOM/01	République dominicaine : Aide à la formation des jeunes pour la production de programmes de communication en vue du développement	50.000
30.	PDC/13 ECU/01	Equateur : Politiques de communication et stratégies pour l'amélioration de l'éducation de base	69.000
31.	PDC/13 GRN/01	Grenade : Rénovation des installations de Radio Grenade	66.000
32.	PDC/13 STK/01	Saint Christophe-et-Nevis : Création d'une unité d'émissions éducatives	32.000
33.	PDC/13 NIR/01	Niger : Développement de l'Office national d'édition et de presse : Quotidien "Le Sahel" et "Le Sahel-Dimanche" hebdomadaire	100.000
34.	PDC/13 GHA/01	The Ghanaian Chronicle	80.000
35.	PDC/11 RAF/02	CANAD	110.000
36.	PDC/13 RAF/O3	Développement de la presse indépendante en Afrique	200.000
37.	PDC/11 JAM/01	Développement du système informatique du Service d'information de la Jamaïque	60.000
38.	PDC/9 URG/01	Uruguay : Amélioration de la formation du personnel de la chaîne publique de télévision	11.000
39.	PDC/5 UGA/01	Ouganda : Etude de faisabilité et aide à la rénovation de la radiodiffusion	20.000